

Pont Saint Martin

MAI
JUN
2019

• LE MAGAZINE DE LA COMMUNE ET DES MARTIPONTAINS •

Dossier p.5

10 millions d'euros d'investissements en 2019

La construction de la salle festive en images





La parole à... Marie-Anne David

Adjointe déléguée à la vie culturelle et aux événementiels

« Les travaux de la future salle festive et culturelle suivent leur cours. Celle-ci devrait pouvoir accueillir les premiers spectacles de la saison culturelle courant mars 2020.

Les tarifs seront votés au Conseil Municipal de fin mai, pour permettre les réservations des entreprises, associations, et particuliers. »



“ Une année 2019 riche et intense ! ”

Le mot de Yannick Fétiveau, Maire

Chères Martipontaines,
Chers Martipontains,

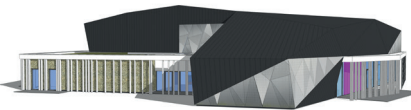
L'aménagement de Pont Saint Martin est une priorité et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous poursuivons en cette année 2019 des actions plurielles au service de son développement. Les grands chantiers sur nos voies structurantes étaient indispensables pour la sécurité de nos mobilités et attendus par les habitants de ces rues. Les réseaux obsolètes sont totalement remplacés. De très lourds travaux qui nécessitent du temps et des adaptations permanentes.

La réussite et l'intégration de chacun sur notre belle commune de Pont Saint Martin qui rayonne de plus en plus sur ce territoire du sud-Loire, constitue une autre priorité et c'est avec beaucoup de plaisir que nous engageons la construction des 17 logements seniors sur les Jardins du Bourg avec notre partenaire Atlantique Habitations. La résidence des Rosiers sur le Moulin Olive est terminée et ce sont 11 nouveaux foyers qui bénéficieront également de loyers accessibles venant conforter notre parc social en partenariat avec Aiguillon Construction.

Pour préparer l'avenir, nous allons également poursuivre notre réflexion sur l'embellissement et la modernisation de certains quartiers en créant des groupes de réflexion participatifs pour réussir ensemble Pont Saint Martin. Des ateliers de travail ont déjà été organisés pour les secteurs du cœur du bourg et du Hameau des Vignes.

Nos actions au service de la biodiversité et du confortement des sièges d'exploitations agricoles seront aussi au cœur de nos actions 2019 avec l'appui de nombreux partenaires institutionnels comme la Chambre d'Agriculture, l'Agence de l'Eau, la Société Nationale de Protection de la Nature ou le Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu.

Notre futur est aussi lié à celui de l'aéroport et c'est la raison pour laquelle je vous donne rendez-vous, le mardi 28 mai à 20h, à la salle des fêtes, pour une soirée d'informations et d'échanges autour de l'aménagement de Nantes Atlantique. La piste transversale risque bien d'être de nouveau présente dans les alternatives présentées lors de la concertation publique organisée par la Commission Nationale de Débat Public en juin et juillet. Il nous faut nous mobiliser, tous ensemble, pour éloigner cette menace qui plane au-dessus de nos têtes et celles des voisins des communes de Bouaye et des Sorinières, notamment.



Suivez l'actu !

-  **Facebook :**
Mairie de Pont Saint Martin
-  **Instagram :**
Mairiepsm
-  **Site Internet :**
www.mairie-pontsaintmartin.fr

Magazine municipal d'informations de la mairie de Pont Saint Martin

02 40 26 80 23
contact@mairie-pontsaintmartin.fr

Tirage : 3 100 exemplaires
Directeur de la publication : Yannick Fétiveau

Relecture : commission communication et vie participative

Création graphique et mise en page :
Mairie de Pont Saint Martin

Impression : Le Sillon : 02 40 58 91 24
Dans une démarche environnementale, ce bulletin a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement, avec de l'encre sans solvants.

L'actu en bref

Rue de la Bourie : les travaux démarrent bientôt

Les travaux permettront de moderniser et sécuriser les déplacements sur cette rue, tout en créant une véritable continuité visuelle avec les rues d'Herbauges, de Nantes et prochainement du Pays de Retz. Ces aménagements futurs permettront d'offrir une circulation apaisée, mieux signalisée. Des ralentisseurs seront créés, et les panneaux de signalisation seront revus pour s'adapter aux normes et offrir un environnement plus sécurisé pour les automobilistes, les piétons et les riverains. Enfin, des cheminements doux permettront de se déplacer en toute facilité sans prendre sa voiture. Après un appel d'offre réalisé en avril, les travaux débuteront fin mai et seront effectués courant juin et juillet afin d'impacter le moins possible la circulation.



Un bassin de rétention des eaux pluviales à la Noé Thébaud

Du 18 mars au 5 avril, un bassin de rétention des eaux pluviales a été réalisé au cœur du lotissement de la Noé Thébaud.

Associés aux travaux de la rue du Pays de Retz, ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre les inondations que subissent certains riverains de la rue de l'Ouche Cartière et de la rue des Fossés. Grâce à ce bassin de rétention, les eaux pluviales du quartier de la Noé Thébaud seront retenues dans des casiers enterrés et relâchées au réseau par un débit de fuite contrôlé, évitant ainsi la montée en charge trop rapide du réseau situé en aval lors d'épisodes pluvieux importants. Cet aménagement sera doublé par un autre dispositif consistant à dévier les eaux pluviales de la rue du Pays de Retz vers la rue du Marais évitant ainsi la montée en charge trop importante du réseau de la rue des Fossés. La conduite d'eau pluviale de la rue du Marais sera remplacée et prolongée. D'un montant d'environ 80 000 €, ce bassin a été réalisé par l'entreprise Presqu'Île Environnement.

Info travaux : échangeur de Viais

Dans le cadre du doublement de la route départementale 178 et de l'aménagement de l'échangeur de Viais, le Département de Loire-Atlantique réalise des travaux sur la zone nord du futur échangeur. Depuis le 1^{er} avril, l'intersection entre la rue de la Flamme Olympique et la rue de la Roche a été modifiée afin de maintenir la circulation pendant les travaux. Une voie provisoire relie la RD11 via l'aire de covoiturage, puis le giratoire de Viais, jusqu'à la mise en service du giratoire nord de l'échangeur, prévue au cours du mois de mai 2019. Le stationnement est donc interdit sur l'aire de covoiturage, pour une durée prévisionnelle de 7 mois.

Cérémonies du 8 mai

La Municipalité et l'Union Nationale des Combattants vous invitent aux cérémonies de commémoration de la victoire du 8 mai 1945. Le départ du défilé aura lieu à 11h près de l'église en présence de l'Elan Fanfare et des officiels. **Retrouvez le détail dans le PSM Actu de mai.**

BUDGET 2019 : 10 millions d'euros d'investissements

2019 constituera, pour Pont Saint Martin, une année exceptionnelle en matière d'investissements. 10 millions d'euros sont programmés pour de nouveaux équipements cette année avec, comme point d'orgue, la réalisation de la salle festive (5 millions d'euros) et la restauration de rues importantes dont la rue du Pays de Retz et la rue de la Bourie (3 millions d'euros).



Le mot de... Yannick Fétiveau

Maire de Pont Saint Martin

Un budget d'investissement exceptionnel, sans hausse de la fiscalité communale et sans recours à l'emprunt !

Dans le contexte socio-économique actuel, il nous a semblé important de participer à la préservation du pouvoir d'achat des familles en évitant une hausse des taux communaux des taxes foncières et de la taxe d'habitation. Pour la 6^{ème} année consécutive, ils resteront inchangés.

En l'absence d'augmentation de la fiscalité, il sera impératif de maîtriser nos charges de fonctionnement afin de maintenir notre capacité d'autofinancement à hauteur de 1,4 million d'euros.

Grâce à nos excédents des années antérieures, à l'évolution favorable du nombre de logements et de nouvelles entreprises, nos dépenses d'équipements nouveaux seront financées en 2019 sans recours à l'emprunt.

La poursuite de notre désendettement avec un encours de la dette par habitant à 600 € et un ratio de désendettement à hauteur de 2 années donne des perspectives pour l'avenir.

« Pas d'augmentation de la fiscalité, pour la 6^{ème} année consécutive ! »

Une ambition forte : le maintien des services à la population et le soutien aux associations :

Cette année encore, nous maintiendrons la qualité de notre service public en faveur de la cohésion sociale, de l'enfance et de la jeunesse. L'accompagnement des élèves scolarisés dans nos trois écoles reste une priorité. Le soutien aux associations sera

particulièrement important cette année encore avec un accompagnement à hauteur de 50 000 €, dont 18 000 € en faveur de l'association Musique et Danse pour l'éveil musical et l'apprentissage d'un instrument.

Un vrai engagement au service de l'accès des jeunes à la culture et aux pratiques sportives.

Les priorités 2019 : des investissements attendus au service des déplacements, de l'environnement, de la cohésion sociale via la construction de nouveaux équipements :

La construction de la salle festive marquera notre mandat au regard du montant de l'investissement et de l'attente exprimée depuis de nombreuses années par les Martipontains et les associations désireux de se réunir au



sein d'un équipement moderne permettant le rassemblement de toute notre communauté lors d'événements festifs et fédérateurs.

Concernant les mobilités et les déplacements, le programme de travaux 2019 (3 millions d'euros) est sans précédent. Il marque notre volonté de répondre aux besoins de sécurité et de qualité de vie exprimés par de nombreux concitoyens dans divers quartiers, impactés par l'évolution du trafic en transit sur notre commune.

La réalisation de l'échangeur à Viais et la future contournante envisagée entre Les Sorinières et le nord de notre commune devraient apporter de nouvelles solutions d'accès au périphérique et à la Métropole pour les territoires situés au sud. En attendant, il est impératif de poursuivre notre engagement vis-à-vis des Martipontains. Les transformations des rues du Pays de Retz et de la Bourie constituent les grands chantiers 2019. Tous les réseaux auront été remplacés ou enfouis avant la restauration de ces voies.

Si les travaux sur les axes du centre bourg s'imposent au regard du nombre de véhicules/jour en transit, les villages ne seront pas oubliés. Après la Bauche Tue Loup totalement restaurée en 2017, des travaux de voirie seront réalisés sur la Vincée, le Fréty, la Bénetière, rue des Sables à Viais (en cours), rue de la Planche au Bouin, rue des Tironnières, impasse de la Gautellerie, impasse de la Croix Olive et rue du Moulin Rouge notamment avec un grand plateau ralentisseur à l'embranchement avec la rue de la Fontaine Laurent. D'autres secteurs de la commune seront aussi étudiés en cette année 2019 : les

cheminements doux rue de la Mône et sur le tronçon reliant l'Emilière à la Résidence du Lac.

Notre 3^{ème} ambition en 2019 concerne l'environnement : la préservation et la valorisation de nos espaces naturels et agricoles sont des priorités avec l'engagement de notre commune dans ce grand projet éco-touristique autour du Lac de Grand-Lieu. Découvrir et sensibiliser le grand public pour mieux préserver nos espaces naturels sensibles, tel est l'enjeu partagé par les 10 communes riveraines du Lac et le département. La poursuite de l'activité de la halte nautique et la restauration des prairies humides du Marais de l'Ile, ainsi que la reconquête agricole et paysagère de nombreux hectares de friches au service du maintien de nos sièges d'exploitation constituent des actions fortes pour 2019. Celles-ci contribuent au renforcement de notre identité de commune verte aux portes de Nantes. Ce n'est pas un slogan mais une réalité.

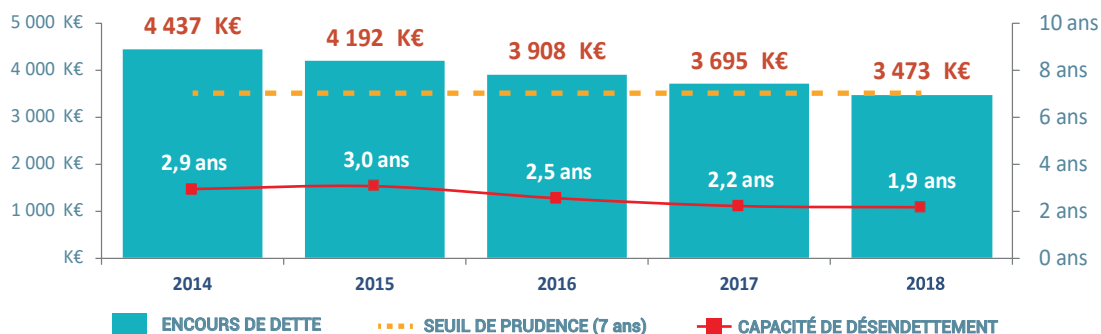
Un avenir préservé pour des ambitions futures

En cette année 2019, nous nous engageons avec enthousiasme dans l'aménagement de notre commune tout en préservant nos capacités d'emprunt afin de financer d'autres grands chantiers comme l'extension du groupe scolaire en 2020. Nous envisageons également, par exemple, la modernisation du cœur de bourg à partir de 2021.

« Pour ce qui est de l'avenir il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »

Antoine de Saint-Exupéry

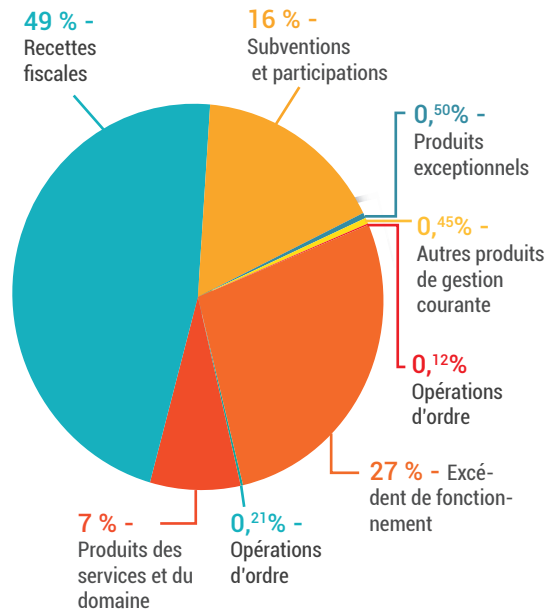
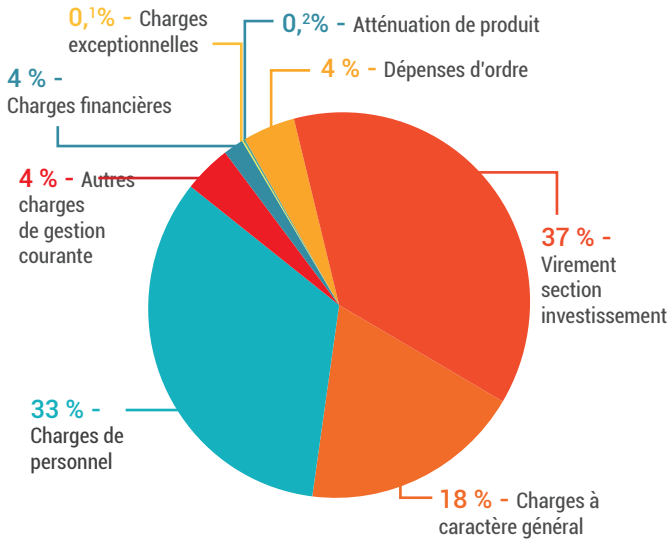
Endettement de la commune



Dépenses et recettes de fonctionnement 2019

DÉPENSES - 9 083 070 €

RECETTES - 9 083 070 €



Conformément aux engagements qui ont été pris, le budget d'un montant de 9 083 070 €, s'établit à l'équilibre sans augmentation des taxes locales.

Répartition des charges à caractère général : 1 692 591 €

Aménagement du territoire

460 621 €	379 100 €	224 570 €	Animation vie associative et communication
	346 400 €	187 900 €	Administration générale (finances, assurance)
		94 000 €	Informatique et NTIC
Cohésion sociale	Entretien des bâtiments		



BÂTIMENTS COMMUNAUX
814 862 €

Dont optimisation énergétique des bâtiments : 143 091 €

Dont programme accessibilité bâtiments publics 112 138 €

Dont ouverture d'une classe maternelle : 50 000 €

Aménagement VRD au cimetière paysager de la Nivardière

CIMETIERE PAYSAGER
9 720 €



Luminaires LED les Halbrans, réfection toiture Centre Technique Municipal, réfection couverture et muret de l'église, raccordement opération des Jardins du Bourg, installation de barrières levantes impasse René Rabouin et Halbrans...

Dont vitrines pour affichage culturel 25 000 €

CULTURE
39 444 €

Installation de panneaux d'informations, acquisition de jeux et mobilier pour la médiathèque et les associations



Dont acquisition d'un minibus 27 990 €

ATELIERS MUNICIPAUX
61 290 €

Acquisition de matériel pour l'entretien de la commune (tondeuses, rouleau...)



Dont main courante stade de foot 38 000 €

P.L.U
32 048 €

Procédures du Plan Local d'Urbanisme



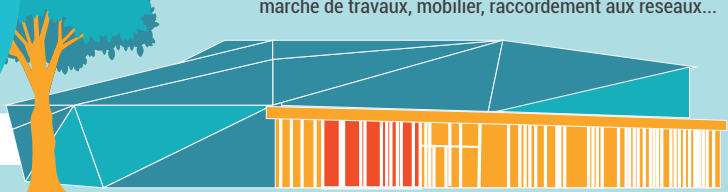
SPORTS
110 000 €

Dont aires de jeux 50 000 €

Éclairage et marquage au sol salle Gardin, matériel divers

SALLE FESTIVE
5 306 546 €

Poursuite de la construction de la salle festive et culturelle : maîtrise d'oeuvre, marché de travaux, mobilier, raccordement aux réseaux...



Dont
étude sur la
vidéoprotection
95 000 €

INFORMATIQUE

138 660 €

Renouvellement de matériel, logiciels, mise aux normes RGPD, vidéo projecteur pour les écoles



Acquisition de matériel pour le Centre Technique Municipal (voirie, bâtiment, entretien)

MATERIEL BATIMENTS COMMUNAUX

12 707€



Dont
programme
voirie 2018
715 712 €

DEVELOPPEMENT LOCAL

3 010 340 €

Marché de travaux rue de Nantes, rue d'Herbauges, enfouissement réseaux rue de la Bourie, travaux impasse des Tironnières et Croix Olive
Travaux divers de sécurisation des voies et des réseaux

Dont
travaux rue du
Pays de Retz
1 691 203 €

Dont
sécurisation
cheminement
doux à Viais
50 000 €

RÉSERVES FONCIERES

376 266 €



Acquisitions de parcelles, avance de trésorerie AFLA, étude ZAC de la Planche au Bouin, acquisitions foncières

Dont
extension du
groupe scolaire
215 420 €

Dont
aménagement
des bureaux à
La Farandole
20 000 €

ENFANCE JEUNESSE

300 371 €

Acquisition de mobilier pour la Maison de l'Enfance, la Farandole, le restaurant scolaire et les écoles.

Dont
reconquête
écologique
foncier agricole
55 000 €

ENVIRONNEMENT

372 895 €

Équipements pour la halte nautique, signalétique urbaine, acquisitions foncières du Marais de l'Île, restauration des zones humides, aménagements agricoles divers, diagnostic arboré, diagnostic du hameau des Vignes



L'actu en bref



Les hirondelles font de moins en moins le printemps

Frappées de plein fouet par la disparition des insectes et la rénovation urbaine, les hirondelles se font moins nombreuses. Bien que protégée, on estime que leur population a diminué de 40% en 20 ans.

Symbole de la nature en ville, Pont Saint Martin s'emploie à préserver leur lieu de nidification en installant des nichoirs sur les bâtiments municipaux et sensibilise les habitants. Pour mieux connaître les populations d'hirondelles sur son territoire, la commune prépare un inventaire participatif et recherche des bénévoles.

Une réunion d'information est organisée le **mercredi 15 mai** à 19h, salle de la Charmille.

Vous avez des nids d'hirondelles chez vous ? Besoin d'informations ? Contactez Kévin Challemet au 02 40 26 80 23. Plus d'informations dans le prochain magazine !

Retour à la semaine de 4 jours pour l'école des Halbrans

Depuis la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014, des échanges réguliers entre les représentants des parents d'élèves, les enseignants, les services municipaux et les élus ont permis de mener à bien l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours, mais aussi de suivre les évolutions de la réforme durant les 5 années de sa mise en place. Pour cette rentrée 2019/2020, les enseignants des écoles maternelle et élémentaire des Halbrans ont voté majoritairement pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), approuvée par le Conseil Départemental de l'Education Nationale. Les élèves de l'école élémentaire les Halbrans auront ainsi cours de 8h45 à 11h55, puis de 13h35 à 16h25. Les élèves de l'école maternelle les Halbrans auront quant à eux école de 8h50 à 11h50, puis de 13h30 à 16h30.



La parole à... Martine Chabirand

Adjointe déléguée à l'éducation, aux activités périscolaires et extrascolaires, à la jeunesse et à la vie sportive

" Chers parents, suite au retour à la semaine des 4 jours, le service d'accueil de loisirs du mercredi sera mis en place pour la journée ou la demi-journée, selon vos besoins, avec comme aujourd'hui, un accueil périscolaire, matin et soir. Vous recevrez toutes les informations pratiques liées à ces nouvelles dispositions dans le courant de l'été. "





Un repas des aînés très apprécié

Samedi 23 mars, Yannick Fétiveau et toute son équipe avaient invité les aînés âgés de 71ans et plus, à partager un moment d'amitié et de fraternité autour du traditionnel repas des aînés de la commune au château de la Pigossière.

«Ce moment que nous avons partagé ensemble était, comme chaque année, un moment de convivialité nous permettant de vous exprimer toute notre gratitude pour votre engagement passé et présent au service de Pont Saint Martin. Comme chaque année, nous nous mettons à votre service.» Après avoir remercié chaleureusement Adeline et Edouard de Lambilly pour leur hospitalité dans son mot d'accueil, le Maire a cédé la parole à Laure Michot, conseillère municipale en charge de l'organisation de cette journée. Celle-ci a félicité les doyens de l'assemblée pour leur participation en leur remettant un petit cadeau. Tout au long de l'après-midi, les élus ont servi les 290 invités qui s'étaient déplacés pour apprécier la gastronomie des chefs de la Pigossière et l'animation proposée par la municipalité. Outre la participation du Joyeux Saint Martin venu chanter pour l'occasion, les Conseillers Municipaux Enfants s'étaient déplacés pour proposer des énigmes faisant appel à la réflexion de nos aînés en cours de repas. Une nouveauté très appréciée !

Hameau des Vignes : ensemble, réaménageons le quartier !

Au printemps dernier, une rencontre avait été organisée avec les riverains du hameau des Vignes : état des trottoirs, questionnement sur l'état des réseaux, vitesse des véhicules, nuisance des arbres... autant de thématiques qui ont alors été abordées.

« Nous proposons régulièrement des temps d'échanges pour entendre et partager les demandes des riverains et pour envisager la suite à donner. Ces réunions permettent de bénéficier du diagnostic des habitants pour ensuite proposer un réaménagement adapté. » explique Bernadette Graton, adjointe déléguée à l'environnement, au cadre de vie et aux loisirs. En effet, au sein du quartier, la rue des Vignes est un axe très fréquenté, disposant d'emprises larges permettant d'imaginer des aménagements favorisant la vie de quartier. Le choix des dispositifs est l'objet du travail de conception à venir. Pour cela, un groupe de travail référent, sur la base du volontariat, a été constitué et s'est réuni le 3 avril dernier pour échanger sur les étapes clé de la réflexion. Des temps d'échange plus larges seront également proposés à l'ensemble du quartier dans les mois à venir. *« L'objectif est de pouvoir, en 2020, arriver à un projet global, de pouvoir consulter un bureau d'études, et d'inscrire ce projet au plan pluriannuel d'investissement. »* conclut Bernadette Graton.



Mise en accessibilité des bâtiments communaux

Un Agenda d'Accessibilité Programmé a été validé en 2015 par le Préfet, pour une durée de 6 ans. Depuis cet engagement, 2 tranches de travaux ont été réalisées en 2016 et 2017, comprenant 11 bâtiments pour un montant de 145 000 € TTC. En 2019, une dernière tranche de travaux va être organisée afin de mettre en conformité les 7 établissements restants, permettant ainsi le libre accès pour tous les publics aux bâtiments communaux. Il s'agit ainsi des salles de sport Gardin et Gatién, du bâtiment Accueil Foot, du cimetière paysager, de l'Église, de la salle La Charmille, de la Salle du Vieux Pressoir et de la Salle Utrillo. Des demandes d'autorisation de travaux pour ces bâtiments sont actuellement en instruction, et un dossier de consultation des entreprises va être prochainement publié, permettant une réalisation des travaux, pour les bâtiments sportifs notamment, durant les vacances d'été. L'enveloppe financière pour cette dernière tranche est évaluée à 103 000 € TTC ; hors travaux en régie, honoraires et frais divers.



Qu'est ce que que l'ADAP, l'agenda d'accessibilité programmé ?

L'accessibilité est une obligation légale, qui permet à toute personne de pouvoir accéder à un lieu, une prestation, un équipement, sans discrimination. Les conditions d'accès d'un bâtiment doivent ainsi être les mêmes pour les personnes handicapées et les personnes valides, ou présenter une qualité d'usage équivalente. L'agenda correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer, et de respecter les règles d'accessibilité.

L'actu en bref

Les oiseaux à l'honneur pour la semaine de l'environnement !

Au mois de mai se déroulera la traditionnelle semaine de l'environnement. Elle a lieu chaque année au printemps et propose des animations ciblées sur une thématique, afin de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement et à l'écologie. Cette année, les enfant du centre de loisirs (ALSH) participent au recensement des nids d'hirondelles dans le bourg, l'ALSH propose un atelier parent/enfant de fabrication de nichoirs, le CPIE interviendra dans les écoles, une sortie sera organisée à l'observatoire des oiseaux dans le Marais de l'île, et un spectacle à destination des 0-3 ans sera présenté aux enfants de la Farandole.

La participation citoyenne, l'affaire de tous !



Dans un précédent numéro, les différents systèmes permettant d'améliorer la tranquillité publique tout en renforçant les liens entre les habitants d'un même quartier ont été évoqués. Suite à la réflexion engagée par le Conseil des Sages en 2018, les élus ont validé, à l'unanimité, la mise en place et le développement

de la démarche de « participation citoyenne ». Ce dispositif est l'affaire de tous. Aussi, la Municipalité souhaite communiquer plus complètement sur cette proposition.

Cela passera donc par une grande réunion d'information animée par les élus concernés, la Gendarmerie et le Conseil des Sages le **mercredi 5 juin** prochain à partir de 19h30 à la salle des fêtes. Au cours de cette soirée, seront évoqués l'intérêt d'une telle démarche pour les Martipontains, mais aussi le fonctionnement du système et notamment la notion de référent.

De nouveaux temps forts pour le CME

Lors du dernier conseil, les jeunes élus avaient acté une action d'animation lors du repas des aînés, de sensibilisation lors des journées À l'air libre et la préparation de leur visite du Sénat.

Samedi 27 avril, le CME proposait à tous les Martipontains de découvrir la commune d'une autre manière, à pied ou en vélo, pour en découvrir les trésors et connaître les itinéraires doux. Autre temps fort, les conseillers participeront aux cérémonies du 8 mai avec une prise de parole traditionnelle sur le parvis de la mairie. Ils préparent également leur visite du Sénat qui aura lieu le 19 juin en collaboration avec le Conseil des Jeunes de la Chevrolière. Une petite visite éclair de la Tour Eiffel, des Invalides, de la Gare d'Orsay et du Louvre est également prévue. Les commissions ont débuté leur travail de priorisation des projets qui feront l'objet d'une présentation, d'un débat puis d'un vote au prochain conseil municipal enfant.

Au printemps, le Marais de l'Île se dévoile !

Depuis 2016, Pont Saint Martin s'est engagée dans le projet du Marais de l'île avec pour objectif la préservation, la restauration et la valorisation de cet espace naturel. Son inauguration aura lieu le samedi 18 mai, de 10h30 à 17h.

À cette occasion, un événement festif, familial et convivial sera organisé pour mettre en avant ce riche patrimoine historique et naturel de notre commune, et le faire connaître au grand public. Tout au long de cette journée, diverses animations seront proposées à plusieurs endroits du Marais, autour de la nature et de l'écologie.

AU PROGRAMME :

10h30 : discours d'inauguration, promenade dans le Marais et verre de l'amitié

11h, 12h, 15h, 16h : balades naturalistes dans le Marais de l'Île avec des agents de la Réserve naturelle nationale du lac de grand-Lieu de Grand-Lieu (SNPN)

15h30 : accueil des nouveaux Martipontains, sur invitation (si vous n'avez pas reçu votre invitation, contactez la mairie au 02 40 26 80 23)

En continu de 10h30 à 17h :

- atelier découverte de la pêche, stands associatifs et atelier Land Art au Quai des Romains
- Mini-ferme pédagogique au niveau du bateau-chaîne (station d'épuration du Beau-Prêtre)
- Atelier découverte des oiseaux à l'observatoire du Marais par la Ligue de Protection des Oiseaux
- Des éleveurs parleront de leur travail dans le Marais



Rue du Pays de Retz : un gigantesque chantier au service de la qualité de vie des habitants

Début avril, le changement du réseau d'eaux usées a démarré sur le tronçon n°2 de la rue du Pays de Retz. En parallèle, le Sydela a commencé les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public sur le tronçon n°1. Ces travaux suivent la réalisation du bassin tampon pour la rétention des eaux pluviales sur le quartier de la Noé Thebaut. Dans la continuité, le remplacement des conduites d'eau potable et eaux pluviales sur la rue des Marais sera engagé, sur l'entrée de l'impasse de la Croix Olive pour l'eau potable, et sur la rue de L'Ouche Cartière pour les eaux pluviales. Au delà du chantier de la rue du pays de Retz, ces travaux structurants portent sur les rues adjacentes afin d'optimiser les interventions des entreprises et baisser les coûts de ces lourdes opérations. La déviation en place est commune pour l'ensemble de ces rues, évitant ainsi de recréer de nouvelles perturbations plus tard dans cette partie ouest de la commune. Avec la lucidité qui convient, chacun comprendra que les entreprises ont besoin de temps pour réaliser ces travaux. Merci aux Martipontains qui soutiennent cet engagement au service de l'aménagement durable de notre commune.



Réunion publique : aéroport Nantes-Atlantique

Une réunion publique au sujet de l'aéroport se déroulera le **mardi 28 mai** à 20h, à la salle des fêtes. Ce sera l'occasion d'échanger avec les élus autour de l'aménagement de Nantes-Atlantique. Il est possible que la piste transversale, qui impacterait Pont Saint Martin, fasse de nouveau partie des alternatives présentées lors de la concertation publique organisée par la Commission Nationale du Débat Public, en juin et juillet prochain. « *Il nous faut nous mobiliser, tous ensemble, pour éloigner cette menace qui plane au-dessus de nos têtes et celles de voisins tel que Bouaye ou Les Sorinières.* » commente Yannick Fétiveau, maire.

L'état civil

- **NAISSANCES** : Emma BERTHOIS, 14 l'Essart - Zachary NICOLAS, 3 bis rue des Champs - Lény LE GAL, Les Drouets - Axel AURIOL, 27 rue des Treilles - Raphaëlle ANDRÉ, 17 rue de Nantes
- **DÉCÈS** : Raymonde DEBODE, Gérard HAMON, Jacky ROCHETEAU

Les infos pratiques

Médecins : Contactez le 15 qui vous dirigera soit vers le CAPS de Bouaye, soit aux Urgences de Nantes.

Pharmacies : 3237.

Infirmiers : Centre de soins : 02 40 26 83 88 / 06 45 57 55 96
Christine Faouaid - Chantal Foucher - Céline Maréchal 02 40 26 81 08 ou 06 82 40 66 82

Morgan Langlais : 07 67 27 35 25

P.M.I. (Protection Maternelle Infantile) : 02 40 78 70 25

Assistantes Sociales Sur RDV, au 02 40 78 70 25

CLIC : Sur RDV au 06 25 07 00 62

Point Relais Emploi : 02 51 78 47 83

Conciliateur de Justice : 02 51 70 55 55

Elus d'astreinte : 06 84 62 30 98

• ENSEMBLE RÉUSSIR PONT SAINT MARTIN •

Bien vivre ma ville !

Au-delà des enquêtes publiques obligatoires nous invitent à nous exprimer en tant que citoyen dans le cadre de révision de PLU ou de création de zones d'aménagement concerté, l'organisation régulière de réunions entre élus et riverains d'un projet est devenue monnaie courante à Pont Saint Martin.

Nous avons souhaité, en effet, associer tous les riverains aux projets qui les concernent.

Ce fut le cas pour les rues d'Herbauges, de Nantes, du Pays de Retz et de la Bourie, des Tironnières et de l'impasse de la Croix Olive pour ne citer qu'elles. Nous avons aussi associé toutes les associations, futures utilisatrices de la salle festive, à la définition du programme et à la conception du projet afin qu'elle réponde demain aux attentes exprimées.

Le Conseil des Sages et le Conseil Municipal des Enfants participent aussi à cette vie démocratique en tant que forces de propositions.

La réunion publique sur la Participation Citoyenne organisée le mercredi 5 juin, conjointement avec les Sages, s'inscrit dans ce dispositif participatif.

Nous poursuivons actuellement cette démarche en plaçant chaque Martipontain au cœur des projets. Plusieurs ateliers participatifs viennent d'être organisés pour définir ensemble les besoins et identifier les attentes tant pour le cœur du bourg que pour le Hameau des Vignes.

Un groupe de référents s'est constitué sur le Hameau des Vignes pour accompagner les élus et le bureau d'étude dans cette démarche de co-construction.

Il nous faut cependant aller plus loin en organisant des conseils ou comités de quartiers ou de villages pour partager les informations, accroître les échanges et être plus réactif aux demandes exprimées dans le cadre de l'intérêt général. Réussir ensemble Pont Saint Martin est notre volonté.

• PONT-SAINT-MARTIN AVANCE •

La transition écologique est aussi une affaire de proximité

Aurons-nous bientôt un territoire autonome en énergie, organisé autour des transports en commun, des industries et une agriculture préservant l'environnement ? Ce n'est pas pour demain mais il faut y travailler localement et pas seulement au niveau de la planète. Ces questions qui agitent l'actualité et mobilisent de plus en plus la société depuis des années, sont abordées dans le cadre du futur PCAET territorial. Un nom obscur pour une urgence bien concrète. Depuis plusieurs mois, la Communauté de communes de Grand-Lieu travaille à l'élaboration d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET) qui mobilise principalement les techniciens et les élus. Les 4 intercommunalités du Pays de Retz ont choisi de recourir ensemble à trois cabinets spécialisés pour les assister dans les démarches de diagnostic, de stratégie et enfin de plans d'action. Cette recherche lancée fin 2017, est une obligation de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015, dont l'objectif visait à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement. Elle imposait aux intercommunalités de s'en saisir avant le 1er janvier 2018. Le succès de la mobilisation des jeunes pour le climat comme les manifestations sociales de ces derniers mois sur le financement des mesures énergétiques, ont montré que nos concitoyens étaient tout à fait conscients des enjeux. Notamment parce qu'ils perçoivent les conséquences sur leur conditions de vie ou sur leur santé.

Les inquiétudes sont nombreuses aussi, chez ceux qui craignent de subir les effets économiques de cette évolution. Il est dommage que la démarche du PCAET ne fasse pas le lien avec ces mouvements d'opinion. Faire travailler les spécialistes et les élus, c'est bien, mais solliciter l'avis des habitants, c'est mieux, et pas seulement pour leur montrer le produit final. Il faut permettre aux consommateurs et aux citoyens de s'approprier les effets de proximité de la transition écologique. D'autant que plusieurs affaires d'actualité ces derniers mois ont montré que la sensibilité de l'opinion publique était souvent en avance sur celle des décideurs politiques et économiques.



Inauguration
du
Marais de l'Île
SAMEDI 18 MAI
DE 10H30 À 17H

Mairie de Pont Saint Martin

Rue de la mairie- 44860 Pont Saint Martin • Tél. : 02 40 26 80 23 - Fax : 02 40 32 77 51 - E-mail : contact@mairie-pontsaintmartin.fr

Horaires : **le lundi, mercredi, jeudi** : de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h

Le mardi : de 8h45 à 12h15 (Fermé au public l'après-midi)

Le vendredi : de 8h45 à 16h15

Le samedi : de 9h à 12h (état civil uniquement)